

DISCLOSURE

Informations sur la durabilité du produit



PERIAL AM analyse les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans ses décisions d'investissement comme dans sa politique de gestion des actifs pour PFO.

Chaque actif immobilier de PFO fait l'objet d'une note sur 100 prenant en compte 60 critères ESG, agréant performances environnementale, sociale et de gouvernance.

PFO place cette démarche ESG au cœur de ses stratégies d'investissement et de gestion. Pour chaque actif du portefeuille, le fonds vise, au moment de l'acquisition, une performance ESG minimale. Dans le cas où l'actif n'obtiendrait pas la note requise, un plan d'action est élaboré.

Cette note est calculée dès la préacquisition et mise à jour annuellement.

Parmi ces critères ESG :

- 11 concernent les émissions de gaz à effet de serre, responsable du changement climatique
- 11 concernent la santé et le confort des utilisateurs
- 5 concernent la biodiversité
- 2 concernent la résilience climatique à l'échelle du territoire

Ces enjeux sont susceptibles d'impacter la performance des actifs immobiliers et donc le rendement du fonds.

- Le changement climatique pourra en effet soumettre les actifs à des risques physiques, ou nécessiter des investissements à réaliser pour se conformer à une réglementation alignée avec les objectifs de limitation du réchauffement global (par exemple, définition et augmentation d'un coût carbone). Des procédures de prévention des risques seront élaborées par PERIAL AM, en lien avec les locataires, exploitants et property managers.
- Le soutien de la biodiversité à l'échelle locale comme au niveau global, permettra de limiter les risques climatiques auxquels les actifs sont exposés. La santé de la biodiversité locale influe positivement sur les paramètres de santé et de confort, impactant positivement la valeur des actifs et le rendement du fonds.

La SCPI PFO est classée en Article 8 selon le règlement Disclosure.

